

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20111202-2011\_B484-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2011  
Date de réception préfecture : 05/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011  
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

**2011\_B484**

**OBJET : Politique culturelle - Equipements culturels - Convention de coproduction avec l'association Pérégrines pour la mise en œuvre d'exposition de Favier en 2012 au musée Granet**

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

**Monsieur Jean BONFILLON** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 2 DECEMBRE 2011**

Rapporteur : Jean Bonfillon

**Thématique : Politique culturelle**

**Objet : Equipements culturels - Convention de coproduction avec l'association Pérégrines pour la mise en œuvre d'exposition de Favier en 2012 au musée Granet**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le Musée Granet d'Aix-en-Provence et Pérégrines s'associent en vue de réaliser une exposition intitulée « Collages » du 1<sup>er</sup> février au 22 avril 2012.

Cette exposition sera constituée des œuvres de Philippe Favier dans le cadre du projet « Cadavre Exquis » soutenu par MP 2013 et se tiendra au Musée Granet en 2013.

L'engagement financier du Musée Granet, décrit dans la convention de coproduction et le budget prévisionnel annexés s'élève à 51 000 €.

**Exposé des motifs :**

Par la délibération du bureau communautaire N°2011-B264 du 10 juin 2011, vous avez approuvé la convention de coproduction d'une exposition, un « cadavre exquis », d'œuvres de toutes natures, réalisées par 15 artistes issus de l'ensemble du pourtour méditerranéen. Cette opération est organisée par le Musée Granet et l'association Pérégrines avec des financements Marseille Provence 2013 à hauteur de 200 000€, de 2011 à 2013 pour une présentation finale au musée en 2013.

Dans cette délibération de juin 2011, il est indiqué que « ce projet s'ouvrirait par une exposition des œuvres de l'artiste français Philippe Favier, qui sera une phase préliminaire contribuant à l'exposition « Cadavre Exquis » qui verra le jour en 2013. Il s'agit donc aujourd'hui de mettre en œuvre la convention de coproduction nécessaire à la réalisation de l'exposition Philippe Favier au Musée Granet en 2012.

L'exposition intitulée « Collages » se déroulera du 1<sup>er</sup> février au 22 avril 2012 inclus. Elle comprendra un ensemble d'œuvres choisies en accord avec l'artiste, par Evelyne Artaud, commissaire de l'exposition et Monsieur Bruno Ely, conservateur en chef du Musée Granet, en fonction des contraintes du lieu d'exposition et du thème défini pour cette exposition.

Cette exposition aura lieu dans les salles d'expositions temporaires au premier et deuxième étages du Musée Granet du 1<sup>er</sup> février au 22 avril 2012 inclus, le vernissage étant prévu le vendredi 3 février 2012.

La CPA (Musée Granet) réglera à l'Association Pérégrines, dans le cadre du budget prévisionnel annexé, la somme de 51 000€ (Cinquante et un mille euros) pour la conception et l'organisation de cette exposition, ainsi que l'édition de 1000 catalogues.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du bureau communautaire N°2011-B264 du 10 juin 2011

approuvant la convention de coproduction « Cadavre Exquis »,

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président,

VU l'avis de la Commission Culture en date du 16 novembre 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de coproduction entre la CPA/Musée Granet et l'association Pérégrines pour la réalisation de l'exposition Philippe Favier en 2012
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents y afférents
- **ATTRIBUER** un montant de 51 000€ à l'Association Pérégrines comme indiqué dans la convention.

## CONVENTION de COPRODUCTION

**Entre:** La Communauté du Pays d'Aix,  
Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc  
13626 Aix-en-Provence cedex1  
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée  
à cet effet par la délibération du conseil communautaire du 19 juillet 2009,

d'une part,

**Et:** Pérégrines,  
Association loi 1901 sans but lucratif,  
3, rue Rabelais - 93100 Montreuil  
représentée par sa Directrice artistique, Madame Evelyne Artaud

d'autre part,

### IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

#### ARTICLE 1 - OBJET

La CPA/Musée Granet d'Aix-en-Provence et Pérégrines s'associent en vue de réaliser une exposition du 1<sup>er</sup> février au 22 avril 2012 inclus, intitulée « Collages » des œuvres de **Philippe Favier** dans les conditions définies ci-après.

le Musée Granet devient ainsi membre actif du réseau associatif de Pérégrines.

#### ARTICLE 2 – ORGANISATION DE L'EXPOSITION

##### -Les œuvres

L'exposition comprendra un ensemble d'œuvres choisies en accord avec l'artiste, par Evelyne Artaud, commissaire de l'exposition et Monsieur Bruno Ely, Conservateur en chef du Musée Granet, en fonction des contraintes du lieu d'exposition et du thème défini pour cette exposition : « Collages »

##### -Dates et lieu d'exposition

Cette exposition aura lieu dans les salles d'exposition temporaire au premier et deuxième étages du Musée Granet du 1<sup>er</sup> février au 22 avril 2012 inclus, le vernissage étant prévu le vendredi 3 février 2012.

## **ARTICLE 3 - MODALITES**

### **3.1. Engagements de Pérégrines:**

- au commissariat d'exposition : contacts avec l'artiste et les prêteurs, conception de l'exposition sous l'autorité du conservateur en chef du Musée Granet ; choix des œuvres ; formation d'une journée pour le personnel du Musée et l'équipe de médiation ;
- à la direction artistique pour l'accrochage.
- à la mise en œuvre du matériel de communication : définition des contenus pour la presse et la communication, textes et photos, proposition d'un visuel et fourniture d'une liste d'invités au vernissage presse et professionnels.
- à la conception des actions de médiation en direction des différents publics
- à l'organisation et la prise en charge du transport et l'assurance des œuvres clou à clou, constat des œuvres à l'accrochage et au décrochage
- à la prise en charge des missions et déplacements pour le commissaire, l'artiste, l'auteur
- à la direction artistique et éditoriale de l'ouvrage accompagnant, coordination avec l'éditeur.
- à la livraison de 1 000 livre-catalogues portant la mention du Musée Granet et de la CPA en première page, à la date de l'ouverture de l'exposition

### **3.2. Engagements du Musée Granet/CPA :**

- conception de la scénographie et de la signalétique de l'exposition
- l'équipe technique pour l'accrochage et le décrochage, 4 jours pour l'accrochage, 2 jours pour le décrochage
- les éléments scénographiques et signalétiques de l'exposition : cartels d'œuvre, kakemonos extérieurs, peintures, cloisons, vitrines et socles divers
- le service de presse
- l'impression et la diffusion du matériel de communication: affiches, invitations, communiqués et dossiers de presse
- les frais du vernissage

## **ARTICLE 4- DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

Le Musée Granet/CPA réglera à l'Association Pérégrines, dans le cadre du budget prévisionnel annexé, la somme convenue de **51000€** (Cinquante et un mille euros) pour la conception et l'organisation de cette exposition, ainsi que l'édition de catalogues l'accompagnant, répartie comme suit en deux versements:

à la signature de la présente convention, la somme prévue pour la production de l'exposition, soit **28 000 €**

Le solde sera versé sera versé à l'ouverture de l'exposition et à la livraison des livres, au vu des factures produites par Pérégrines soit **23 000€**.

L'association Pérégrines n'est pas assujettie à la TVA

## **ARTICLE 5- CLAUSES D'ANNULATION**

En cas d'annulation de l'exposition par la CPA, après la signature de la convention, cette dernière réglera à Pérégrines la moitié des sommes inscrites au budget prévisionnel, soit 25 500€.

En cas de force majeure, seuls les frais engagés par Pérégrines pour le compte de la CPA seront remboursés par cette dernière.

Si la rupture est le fait de Pérégrines, sauf en cas de force majeure, l'association engage sa responsabilité et ne pourra prétendre aux sommes inscrites au budget prévisionnel.

De façon générale, les deux contractants s'engagent en cas de difficultés à épuiser au préalable toutes les solutions amiables avant d'engager une procédure auprès des tribunaux compétents,

Fait à Aix-en-Provence,  
le  
en deux exemplaires originaux

**Pour Pérégrines,**

La Directrice artistique,  
Madame Evelyne Artaud,

**Pour la Communauté du Pays d'Aix**

le Président,  
Madame Maryse Joissains Masini

## **Budget prévisionnel de l'exposition Philippe Favier / 1<sup>er</sup> février- 22 avril 2012**

### Production de l'exposition et édition:

-commissariat d'exposition : contacts avec l'artiste et les prêteurs, conception de l'exposition par Evelyne Artaud, sous l'autorité du conservateur en chef du Musée, Bruno Ely ; choix des œuvres ; formation d'une journée pour le personnel du Musée et l'équipe de médiation ; direction artistique à l'accrochage.....6 000€

-communication : définition des contenus pour la presse et la communication, textes et photos, proposition d'un visuel, conception des actions de médiation en direction des différents publics.....2 000€

-organisation et prise en charge du transport aller et retour des ateliers de Favier à Valence et Nice au Musée, par un transporteur spécialisé, assurance des œuvres clou à clou par la compagnie Passages à Paris, constat des œuvres à l'accrochage et au décrochage.....8 000€

-frais d'administration et de missions pour le commissaire, l'artiste et l'auteur.....2 000€

- 1 000 livres-catalogues portant la mention du Musée Granet et de la CPA en première page, chez l'éditeur Jacques Binztock « Editions Hugo et Cie », de 200 pages environ, avec 150 reproductions couleur, écrit par Jean-Clet Martin, philosophe et préfacé par Bruno Ely, conservateur du musée Granet :

Direction éditoriale .....3 000€

Texte auteur..... 3 000€

Conception maquette et mise en page..... 6 000€

Photogravure.....6 000 €

Impression de 1000 ex..... 15 000€

**Soit un total de 51 000€**

**OBJET : Politique culturelle - Equipements culturels -Convention de coproduction avec l'association Pérégrines pour la mise en œuvre d'exposition de Favier en 2012 au musée Granet**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

